

SALARIÉS SNCF

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

La PPV (prime de partage de la valeur ou « prime Macron ») : une prime qui a déjà été annoncée par le PDG, mais certainement pas une politique salariale pour l'UNSA-Ferroviaire !

**—
400 €**

SERA VERSÉE
AUX CHEMINOTS
DES SOCIÉTÉS :

- SNCF VOYAGEURS
- SNCF RÉSEAU
- SNCF G&C
- GIE OPTIM'SERVICES
- SNCF HOLDING

Le Président Castex l'a annoncé lors de la table ronde du 27 novembre et confirmé par l'instance commune du 16 décembre : une prime de partage de la valeur de 400 € sera versée aux cheminots des cinq sociétés SNCF.

L'UNSA-Ferroviaire en prend acte. Nous ne refuserons jamais ce qui améliore, même ponctuellement, le pouvoir d'achat des cheminotes et des cheminots.

UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS
federation@unsa-ferroviaire.org
www.unsa-ferroviaire.org



**Mais soyons lucides sur
ce que représente cette prime
et sur ce qu'elle ne représente pas :**

Ce qu'elle est :

Un coup de pouce bienvenu en fin d'année, immédiat.

Ce qu'elle n'est pas :

Une augmentation de salaire. Elle ne compte pas pour votre retraite, vos indemnités maladie.

Ce qu'elle permet à la direction :

Afficher une enveloppe flatteuse tout en contenant la masse salariale



**L'UNSA ne joue pas la PPV contre
l'augmentation générale. Nous disons
simplement : la prime ne doit pas servir
d'alibi pour refuser le salaire. L'une est un
geste, l'autre est un droit. L'une s'évapore,
l'autre se cumule.**

**Notre revendication reste intacte : c'est sur
les salaires qu'il faut construire l'avenir
social des cheminotes et des cheminots,
pas sur les primes ! C'est le salaire qui
construit vos droits sociaux à long terme.**

**Pour l'UNSA, l'unité du Groupe est
essentielle. Nous demandons donc que la
PPV soit étendue aux salariés des filiales
Voyageurs et Fret.**